

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY.

Votants : 25

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Procurations : Jean-François PASQUET à Jean-Pierre FRANOUX,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Véronique DEVIGNES à Malika TRANCHINA,
Samia MESSALTI à Colette MESNIER,
Elsa PLUMIER à Odile CHANDELIER,
Emmanuel TSCHITSCHMANN à Bertrand KLING,
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY.

Secrétaire de séance : Geneviève FLEURY

Date convocation : 20 septembre 2013

N° 2013-071

Objet : Avenant n°1 au marché de conduite opérationnelle du programme de rénovation urbaine

Rubrique : 8.5

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Par délibération en date du 23 juin 2005, la ville de Malzéville a adopté une convention constitutive de groupement de commande pour la conduite opérationnelle du PRU notamment pour le quartier Saint Michel Jéricho et le lancement d'un appel d'offres afin de recruter un prestataire pour un marché à bons de commande.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy est le coordonnateur de ce groupement. Ce marché à bons de commande comporte deux missions :

- Mission 1 : mission de pilotage opérationnel global et suivi d'ensemble des plannings,
- Mission 2 : mission de conduite d'opération

Considérant que le marché de conduite opérationnelle n° 2009/274 - 275 du programme de rénovation urbaine prend fin le 16 octobre 2013 et que les deux missions composant ce marché ne seront pas closes ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2013

Considérant que la majorité des deux missions a été effectuée mais qu'il reste une faible part à réaliser (environ 4 % de la mission 1 et 44 % de la mission 2) ;

Considérant que lors de l'avenant de sortie du programme de rénovation, l'A.N.R.U. a accordé des délais supplémentaires pour demander des acomptes compte tenu des délais de réalisation de certaines opérations ;

Considérant que sur ce programme d'envergure, à ce stade d'avancement des opérations, changer de prestataire serait inopérant et présenterait un risque opérationnel ;

Vu l'avis favorable de la commission solidarité, emploi et politique de la ville du 18 septembre 2013,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de conduite opérationnelle du programme de rénovation urbaine avec la SOLOREM, représentée par son Directeur, agissant en tant que mandataire du groupement conjoint avec la SCET.

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

